



# **DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2016**

## UNE OBLIGATION LEGALE

En vertu de l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, reprenant les dispositions de la loi du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République, le conseil communautaire doit débattre des orientations générales du budget, dans un délai de deux précédant l'examen de celui—ci.

En vertu de l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) imposent désormais aux collectivités locales une délibération spécifique relative au rapport présenté par l'exécutif sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels, la structure et la gestion de la dette.

Cette obligation concerne les communes de plus de 3500 habitants et leurs établissements publics, les départements, les régions et les métropoles.

Pour les communes de plus de 10 000 habitants, les EPCI de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de 3500 habitants, les départements, les régions et les métropoles, ce rapport comprend également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs, de dépenses de personnel, de rémunération, d'avantages en nature ou encore de temps de travail

Il est rappelé que le débat d'orientation budgétaire est une étape importante dans le cycle budgétaire annuel des collectivités locales. Il permet :

- ❑ D'être informé sur l'évolution de la situation financière de la collectivité ;
- ❑ De discuter des principales orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront proposées dans le budget primitif 2016 ;
- ❑ De faire le point sur les opérations pluriannuelles d'investissement.

Le débat d'orientations budgétaires n'a aucun caractère décisionnel. Sa teneur doit cependant faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi.

## EVOLUTION DES FINANCES COMMUNAUTAIRES DEPUIS 2010

### La progression des masses budgétaires depuis 2010 (CA)

Les dépenses de fonctionnement du compte administratif de la communauté de communes sont passées de **3 247 008€ en 2010** (CA 2010) à **4 500 429€ en 2015** (CA 2015 prévisionnel) dont **1 876 596€ récupérable (participation au SMIRGEOMES)** soit des dépenses de fonctionnement de 2 623 833€.

#### →En 2015 :

(Pour la bonne compréhension, les pourcentages exprimés ci-dessous sont calculés par rapport à une charge réelle de **1 863 481€** c'est-à-dire hors le coût de la collecte des déchets ménagers {1 876 596}, des amortissements {205 352 €} et opération d'ordre de cession (555 000),

➔Les charges de personnel représentent 22.71% des dépenses réelles de fonctionnement (**423 165€**)

**En 2014** : 23.48% des dépenses réelles de fonctionnement (387 631€)

➔Les charges d'ordre général représentent 19.74 % des dépenses réelles de fonctionnement (367 836€)

**En 2014** : 16.97% des dépenses réelles de fonctionnement (280 177€)

➔La dette (intérêts des emprunts et de la ligne de trésorerie (66) représente 5.36 % des dépenses de fonctionnement (99 911 €)

**En 2014** : 5.83 % des dépenses de fonctionnement (88 910€)

➔Les autres charges générales (**65**) (SM du Perche Sarthois, contrat d'affermage RECREA, service petite enfance) représentent **46.53 %** des dépenses de fonctionnement (**867 030€** dont **379 940€** versé à RECREA et **227 202€** versé au gestionnaire des structures petite enfance)

**En 2014** : 52.85 % des dépenses de fonctionnement 872 451€ dont **208 312€** versé à RECREA et **421 567 €** versé au gestionnaire des structures petite enfance)

➔ Les dégrèvements, annulations de titres sur exercices antérieurs 90 538 € dont 26 923 € REOM et 64 262 € reversement fiscalité Champagné), les subventions aux budgets annexes (15 000€) représentent 5.66 % (105 539 €) des dépenses de fonctionnement

**En 2014** : 1.28 % des dépenses de fonctionnement (**21 186€**)

## Indicateurs permettant d'avoir une vision synthétique de la situation financière

La situation financière de la collectivité sera appréciée au travers de quatre éléments :

- ➔① L'épargne,
- ➔② La fiscalité,
- ➔③ Le financement de l'investissement,
- ➔④ L'endettement.

### -①Evolution de l'épargne

Le niveau relatif d'autofinancement se mesure au travers de soldes financiers : l'épargne brute et l'épargne nette.

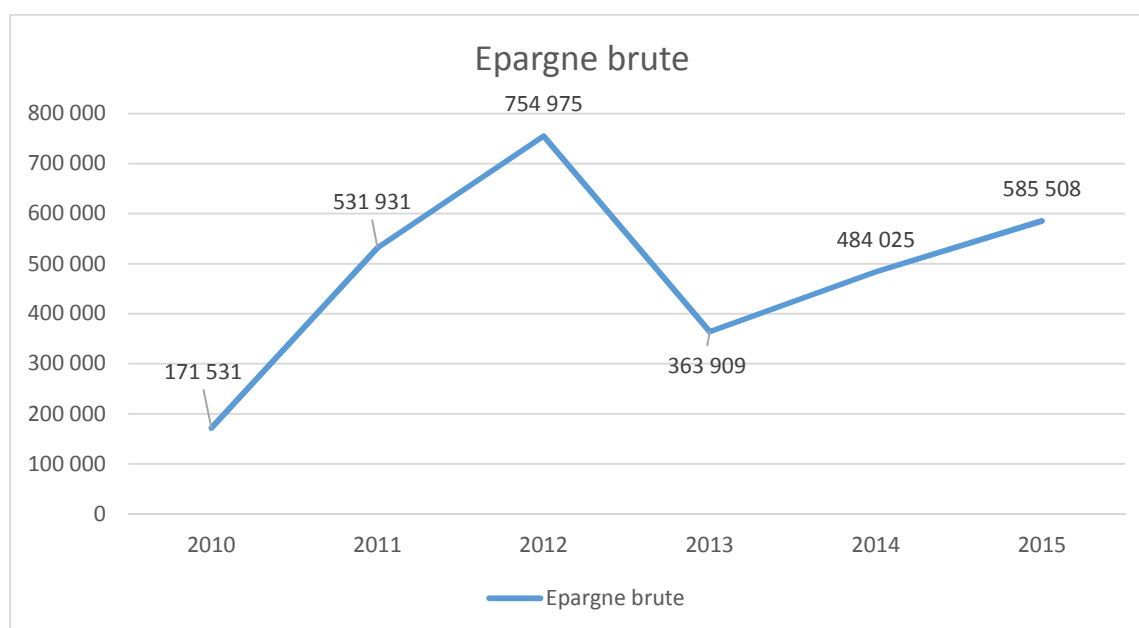
➔**L'épargne brute** est la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses d'exploitation.

Définition des recettes réelles de fonctionnement : total des recettes de la colonne mouvements réels de la balance générale en section de fonctionnement ( $c/70 - REOM + c/013 + c/73 + c/74 - DDR + c/75$ )

Définition des dépenses réelles de fonctionnement : total des dépenses de la colonne mouvement réels de la balance générale de fonctionnement. A ces dépenses, on retire les travaux en régie (R72)

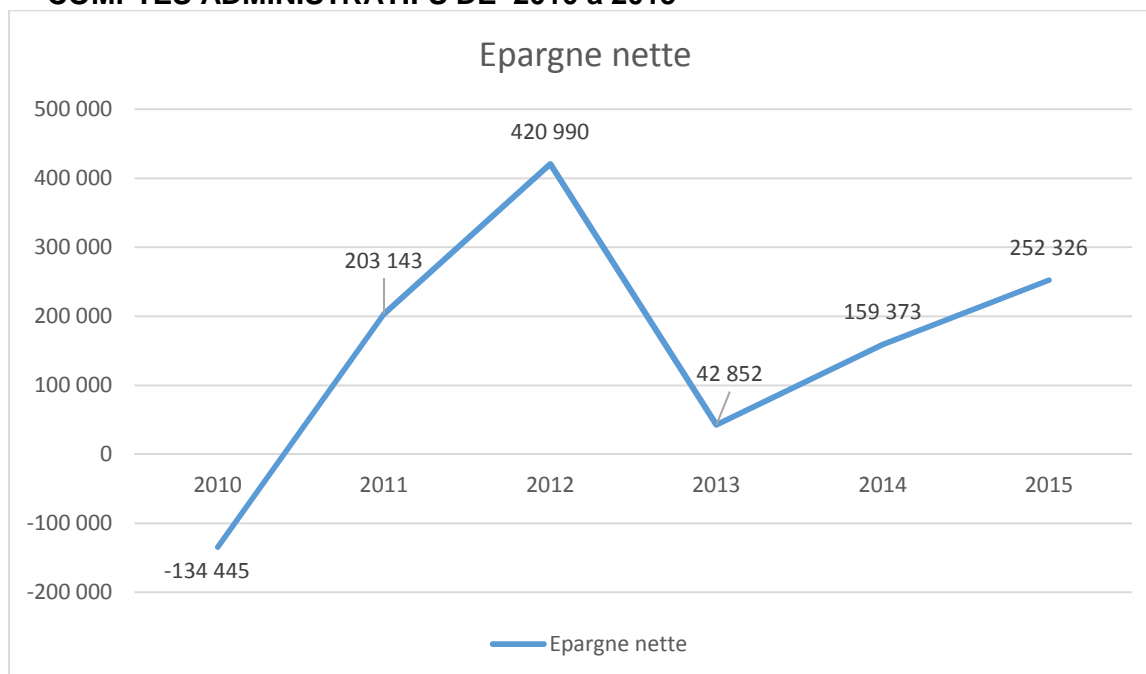
➔**L'épargne nette** est obtenue en retranchant de l'épargne brute le remboursement des emprunts et dettes à long ou moyen terme (compte 16).

## **L'EPARGNE BRUTE DANS LES COMPTES ADMINISTRATIFS DE 2010 à 2015**



nota : les sommes figurant dans le graphique ont été calculées en tenant compte de la définition des RRF et DRF selon les indications du Trésor Public

### L'EPARGNE NETTE DANS LES COMPTES ADMINISTRATIFS DE 2010 à 2015



### -② La fiscalité

L'évolution des taux de fiscalité directe sur la période 2010-2015 est résumée dans le tableau ci-dessous :

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
<b>TH</b>	<b>1.79</b>	<b>3.01*</b>	<b>3.13</b>	<b>3.26</b>	<b>3.39</b>	<b>3.53</b>
<b>FB</b>	<b>2.31</b>	<b>2.40</b>	<b>2.50</b>	<b>2.60</b>	<b>2.70</b>	<b>2.81</b>
<b>FNB</b>	<b>4.30</b>	<b>4.69</b>	<b>4.88</b>	<b>5.08</b>	<b>5.28</b>	<b>5.49</b>
<b>TP / CFE</b>	<b>0.996</b>	<b>1.82</b>	<b>1.89</b>	<b>1.97</b>	<b>2.05</b>	<b>2.13</b>
<b>TPZ</b>	<b>8,32</b>					
% variation	<b>4%</b>	<b>4%</b>	<b>4%</b>	<b>4%</b>	<b>4%</b>	<b>4%</b>

*\* la hausse du taux de la TH est la conséquence du transfert de la part départementale du Conseil Général au bloc communal (commune et EPCI). le nouveau taux est un taux rebasé.*

### S'agissant de nos marges de manœuvre en matière de fiscalité :

**Les taux sont tous inférieurs aux moyennes.**

Comparaison des taux de la communauté avec les données moyenne nationale des EPCI à Fiscalité additionnelle

années	2010	2011	2012	2013	2014
Taux de TH CDCPBG	1.79	3.01	3.13	3.26	3.39
<b>Taux moyen national de TH de la catégorie</b>	<b>2.28</b>	<b>4.70</b>	<b>4.80</b>	<b>4.67</b>	<b>4.54</b>
Taux de TFB de la CDCPBG	2.31	2.40	2.50	2.60	2.70
<b>Taux moyen national de TFB de la catégorie</b>	<b>3.63</b>	<b>4.17</b>	<b>4.30</b>	<b>4.20</b>	<b>4.21</b>
Taux de TFNB CDCPBG	4.30	4.69	4.88	5.08	5.28
<b>Taux moyen national de TFNB de la catégorie</b>	<b>9.73</b>	<b>11.50</b>	<b>11.71</b>	<b>11.71</b>	<b>11.83</b>
Taux de TP de la CDCPBG				1.97	2.05
<b>Taux moyen national de TP dans la catégorie</b>				<b>5.10</b>	<b>5.06</b>

### Produits des impositions 2014

	Montant en €	Montant en € par habitant	
		Pour le groupement (2014)	National (2014)
TFPB	444 704	19	42
TFPNB	67 965	3	8
TH	671 084	29	54
CFE	133 734	6	17
CVAE	91 841		
<b>Total</b>	<b>1 409 328</b>		

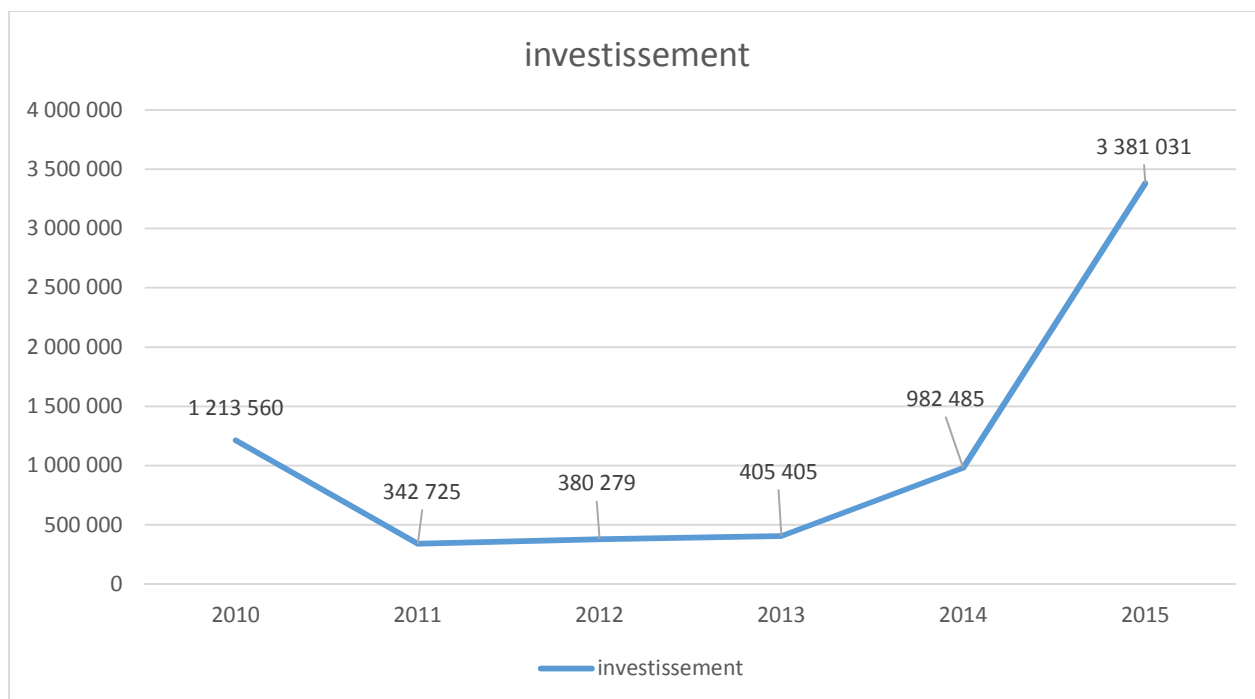
Extrait situation financière 2014 : CDC Pays des Brières et du Gesnois (origine TP Connerré-Montfort),

### ③ Le financement de l'investissement

Les dépenses d'investissement (hors remboursement de capital) s'élèvent à 3 381 031€ en 2015 (CA 2015 prévisionnel [**budget principal et budgets annexes**]).

(3 381 031= 3 372 142 BP + 1 781 Centre équestre + 3 639 ZA Epine+ 3 470 ZA les terrasses du Challans)

## EVOLUTION DE L'INVESTISSEMENT



Les principaux domaines d'intervention du Budget 2015 :  
(Y compris budgets annexes)

développement économique	7 109 €
tourisme et loisirs	2 897 660 €
bâtiments communautaires	23 807 €
Logements aidés	25 464 €
Petite enfance	388 535 €
Gendarmerie	38 456 €

### ④ Evolution de l'endettement

➤ L'encours de la dette à long terme au 1<sup>er</sup> Janvier 2016 s'élève à **3 845 614€** comprenant :

Encours de la dette au 1 <sup>er</sup> janvier 2015 : <b>4 178 796 €</b>
Encours de la dette au 1 <sup>er</sup> Janvier 2014 : <b>2 503 506 €</b>
Encours de la dette au 1 <sup>er</sup> Janvier 2013 : <b>2 824 506 €</b>

◀ L'annuité de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2016 est de :

Annuité 2016	Capital	Intérêts
329 104	251 387	77 717

En milliers d'euros	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Remboursement capital	287	314	317	321	324	333
Intérêt des emprunts	115	107	99	90	78	77
Annuité de la dette	402	421	417	411	402	410

◀ Endettement pluriannuel des emprunts :

Objet de l'emprunt	2016	2017	2018	2019	2020
Emprunt Nanoraptor	22 037.48 €	22 037.48 €	22 037.48 €	22 037.48 €	22 037.48 €
Travaux Atelier communautaire	7 333.32 €	7 333.32 €	7 333.32 €	7 333.32 €	1 833.53 €
Acquisition ensemble immobilier des Sittelles	79 528.50 €	78 740.75 €	77 953.00 €	77 165.25 €	76 377.50 €
Création giratoire RD 323	57 528.00 €	56 276.00 €	55 024.00 €	53 772.00 €	52 520.00 €
Travaux toiture Bois Doublé	30 076.66 €	29 402.33 €	28 728.00 €	28 053.66 €	27 379.33 €
Emprunt CA extension Sittellia	29 497.52 €	29 626.72 €	29 626.72 €	29 626.72 €	29 626.72 €
Emprunt CDC extension Sittellia	103 102.60 €	101 613.72 €	100 124.84 €	98 635.96 €	97 312.50 €
<b>TOTAL ANNUITE</b>	<b>329 104.08 €</b>	<b>325 030.32 €</b>	<b>320 827.36 €</b>	<b>311 124.60 €</b>	<b>305 253.53 €</b>

## Dette

	Montant en €	Montant en €/habitant		
		CC	Région	national
Encours de la dette au 31 décembre 2014	4 182 406	178	234	154
Annuités des dettes et assimilées	393 855	17	25	22

Extrait situation financière 2014 : CDC pays des Brières et du Gesnois (origine TP Connerré-Montfort)



## L'ANNEE 2016 = LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Trois paramètres constants dans nos orientations budgétaires :

### 1) L'effort d'équipement :

Dépenses investissements	Montant en€
2010	1 213 560
2011	342 725
2012	380 279
2013	405 405
2014	982 485
2015	3 381 031

### 2) Maîtrise des dépenses de fonctionnement :

*Extrait situation financière 2014 : CDC pays des Brières et du Gesnois (origine TP Connerré-Montfort)*

	Montant €	Montant en € par habitant		
		CC	Région	national
Charges de personnel	379 654	16	62	73
**Achats et charges externes	2 060 359	88	60	76
Hors SMIRGEOMES	243 259	10		

*\*\* compris contribution au SMIRGEOMES*

Les principales dépenses de fonctionnement sont liées :

#### **Aux charges à caractère général :**

En 2015, les charges à caractère général ont atteint 2 244 432 € dont 1 876 596€ pour le SMIRGEOMES.

**Les dépenses ont été engagées à 94.75%.** Ce chapitre reprend notamment les dépenses de type : carburants, fournitures diverses, assurances, honoraires divers (assistance juridique), publications, frais de transports des élèves à Sittellia, taxes foncières etc.

#### **Aux charges de personnel :**

##### Structure :

La communauté de communes du Pays des Brières et du Gesnois dispose actuellement pour les différentes filières (administrative, technique et animation) de 13 agents, soit 11 agents à temps complet et 2 agents à temps non complet (dont un CAE – contrat d'accompagnement dans l'emploi), réparti selon le tableau ci-dessous :

## **TABLEAU DES EFFECTIFS**

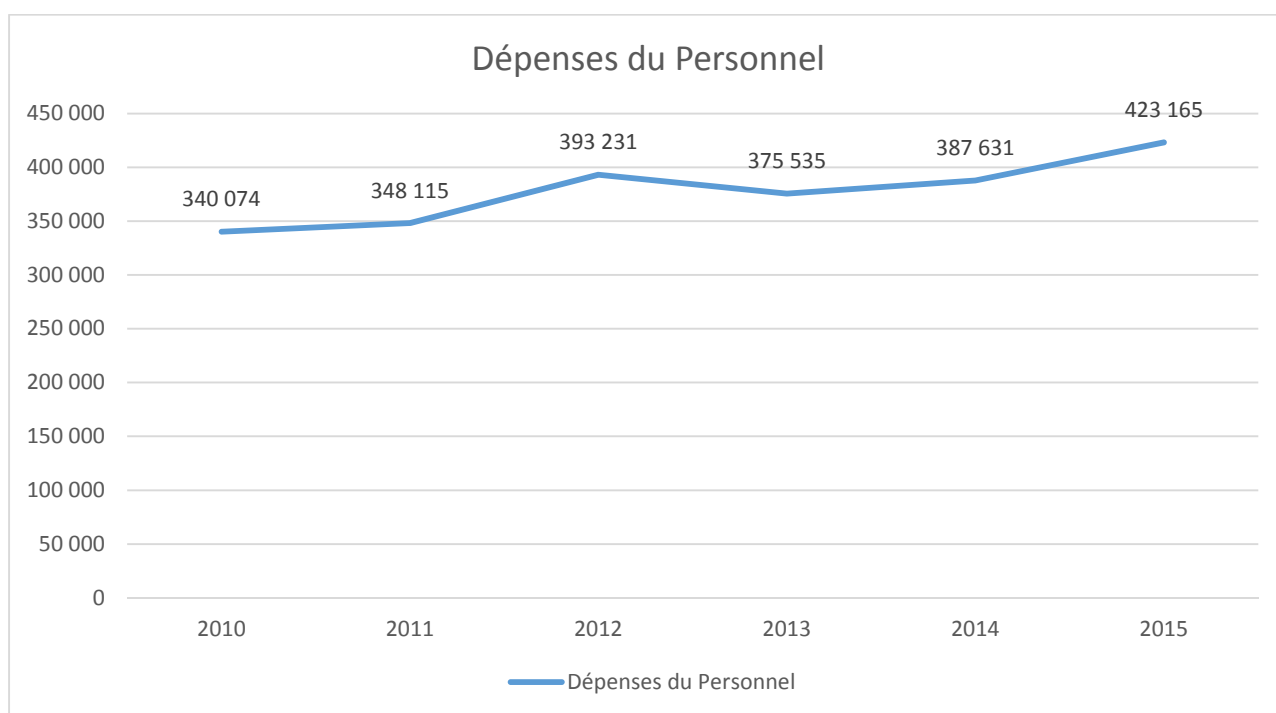
(Au 01/01/2016)

<b>DIRECTION</b>			
Attaché	<b>Nadine</b>	<b>TISON</b>	Directrice Générale des Services
<b>SERVICES GENERAUX</b>			
Adjoint Administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	<b>Delphine</b>	<b>VOISIN</b>	Secrétaire- Agent de gestion administrative
Adjoint Administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	<b>Solenne</b>	<b>LOUVET</b>	Secrétaire- Agent de gestion administrative
Adjoint Administratif de 2 <sup>ème</sup> classe	<b>Loïk</b>	<b>CROISSONNIER</b>	Secrétaire- Agent de gestion administrative
Adjoint Administratif de 2 <sup>ème</sup> classe	<b>Sébastien</b>	<b>JODEAU</b>	Secrétaire-Agent en charge de la communication
Adjoint Administratif de 2 <sup>ème</sup> classe (CAE)	<b>Catherine</b>	<b>BLIN</b>	Secrétaire- Agent de gestion administrative (20 h)
<b>ANIMATION</b>			
Adjoint d'Animation de 1 <sup>ère</sup> classe	<b>Cédric</b>	<b>BODET</b>	Agent d'Animation
Adjoint d'Animation de 2 <sup>ème</sup> classe	<b>Marie</b>	<b>VILLIEN</b>	Agent d'Animation
<b>TECHNIQUE</b>			
Agent de Maitrise	<b>Michel</b>	<b>LEFFRAY</b>	Agent des Espaces Verts
Adjoint Technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	<b>Christophe</b>	<b>VOISIN</b>	Agent des Espaces Verts
Adjoint Technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	<b>Damien</b>	<b>BOTHINEAU</b>	Agent des Espaces Verts
Adjoint Technique de 2 <sup>ème</sup> classe	<b>Nicolas</b>	<b>DANEAU</b>	Agent des Espaces Verts
Adjoint Technique de 2 <sup>ème</sup> classe	<b>Thérèse</b>	<b>MOULINNEUF</b>	Agent d'entretien des locaux (16h)

### Rémunération

En 2015, les charges de personnel ont atteints 423 165€

**Les dépenses ont été engagées à 97.85%.**



Nous maintenons nos efforts visant à maîtriser les dépenses de personnel. Les ratios démontrent notre rigueur de gestion. Nous sommes en effet très en deçà des moyennes suivantes :

<i>Montant en € par habitant</i>		
Communauté de communes du Pays des Brières et du Gesnois	Région	France entière
16	62	73

Evolution des effectifs depuis 2010 :

- 2010 : 12 agents dont 3 agents à TNC
- 2011 : idem
- 2012 : idem
- 2013 : idem
- 2014 : idem
- 2015 : 13 agents dont 2 agents à TNC (dont CAE depuis le 19/10/2015 pour une durée d'un an - renfort pour le service administratif)

Evolution de la masse salariale :

Pour 2015, l'augmentation de la masse salariale correspond d'une part, au relèvement des cotisations, IRCANTEC et CNRACL, établi ainsi :

Pour l'IRCANTEC : tranche A et B

**Evolution du taux de la contribution IRCANTEC (part employeur)**

Année	Taux de la contribution
2014	8.45% - 3.80%
2015	8.50% - 3.96%
2016	8.55% - 4.08%

Pour la part agent, cette augmentation est également très significative :

**Evolution du taux de la retenue IRCANTEC (part agent)**

Année	Taux de la retenue
2014	6.38% - 2.54%
2015	6.85 % - 2.64%
2016	6.90% - 2.72%

Pour la CNRACL :

**Evolution du taux de la contribution CNRACL (part employeur)**

Année	Taux de la contribution
2014	30,40 %
2015	30,50 %
2016	30,60 %

Pour la part agent, cette augmentation est également très significative :

**Evolution du taux de la retenue CNRACL (part agent)**

Année	Taux de la retenue
2014	9,14 %
2015	9,54 %
2016	9,94 %

Et d'autre part, à l'augmentation du temps de travail de deux agents administratifs en poste (passage à temps complet en cours d'année). Cette augmentation de temps de travail tenait compte du surcroît des missions au sein de la collectivité.

Le recrutement d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi a été effectif le 19 octobre 2015, mais compte tenu de la prise en charge de l'Etat, n'a pas foncièrement impacté le budget 2015 du personnel.

Ainsi, la dynamique générale reflète une politique de gestion des emplois et des compétences en lien avec les besoins de notre collectivité.

On remarque cependant que le nombre d'agents n'a pas augmenté depuis 2010, malgré le transfert de nouvelles compétences actées :

- En 2011 : Sécurité : acquisitions foncières préalables, construction et entretien de la caserne de gendarmerie qui sera implantée sur le territoire de la commune de Connerré
- En 2011 et 2012 : actions en faveur de la Petite Enfance (gestion des multi-accueils de Montfort Le Gesnois, Connerré, Lombron et RAMPE et la création et la gestion d'un multi-accueil à Saint Corneille)
- En 2014 : établissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques.
- En 2015 : Etude, élaboration, approbation, révision et suivi du plan local d'urbanisme intercommunal.

Il faut cependant indiquer, que dans le cadre de la prochaine fusion avec la Communauté de communes du Pays Bilurien, prévue début 2017 et en fonction des nouvelles compétences à venir, les missions dévolues aux agents de la nouvelle collectivité seront redéfinies, mais qu'il sera probablement nécessaire de recourir à de nouveaux recrutements dans les années à venir.

- **Aux autres charges de gestion courante** qui proviennent principalement de deux postes : les contributions et les subventions : 867 030€

**Les dépenses ont été engagées à 96.27%**

- **Aux charges financières** dont le montant s'élève en 2015 à 99 911€ (y compris intérêts de la ligne de trésorerie : 8 319€),

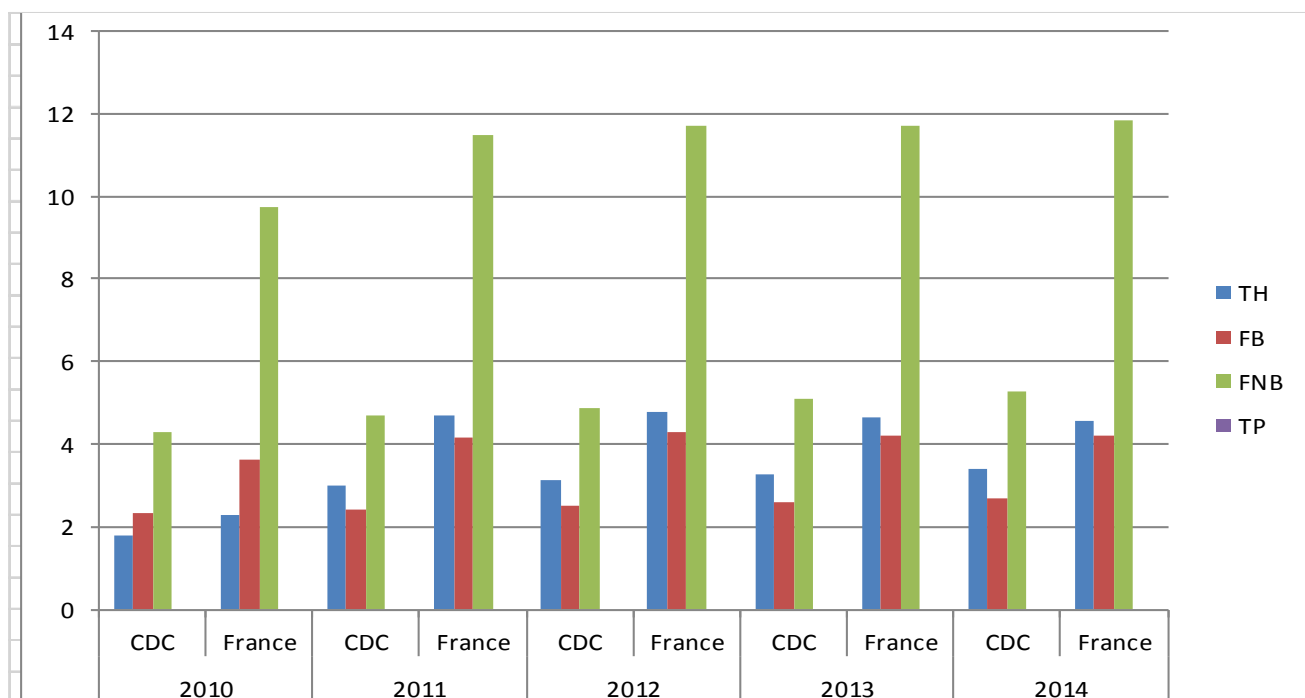
**Les dépenses ont été engagées à 93.11%.** Le solde correspond à l'inscription budgétaire de la charge d'intérêts inhérente à l'utilisation de la ligne de trésorerie.

*Extrait situation financière 2014 : CDC pays des Brières et du Gesnois (origine TP Connerré-Montfort)*

	Montant €	Montant en € par habitant		
		C.C.	Région	national
Charges financières	88 910	4	16	6

### 3) La pression fiscale :

L'évolution des taux et notamment les taux ménages reste inférieure à la moyenne nationale :



## LES PREVISIONS DE RECETTES POUR 2016

### 1 - La dotation globale de fonctionnement (DGF) :

La DGF 2016 (dotation d'intercommunalité totale) n'ayant pas encore été notifiée officiellement, il vous sera donc proposé d'inscrire une recette de **170 000€** à partir du calcul du simulateur de l'AMF. Ce montant est à mettre en rapport avec celui de 2014 soit **332 000€**, **la DGF est diminuée de moitié en 3 ans**

Attendue en 2016 la réforme de la DGF est repoussée en 2017, l'objectif poursuivi est multiple, en premier lieu il s'agit de réduire les écarts de richesse entre les collectivités par la prise en compte de critères objectifs de charges et de ressources, le second aspect vise à augmenter l'efficacité par l'intégration fiscale en direction des intercommunalités les moins favorisées, cette réforme devrait être plus lisible.

### 2- La fiscalité directe

La fiscalité directe est la principale ressource du Budget communautaire. Elle s'élèverait en 2016 à :

**1 480 539€** (à taux constants).

L'évolution des taxes directes dépend traditionnellement de 3 facteurs :

- ▶▶ La revalorisation nominale des bases,
- ▶▶ La croissance physique des bases,
- ▶▶ Les taux votés par l'Assemblée Communautaire,

#### ⇒ Les revalorisations forfaitaires.

Cette évolution est calculée à l'aide de coefficients qui sont arrêtés par la loi de finances.

Les revalorisations forfaitaires visent à actualiser la valeur locative des immeubles bâtis et non bâtis.

**Les coefficients de majoration forfaitaire** des valeurs locatives foncières pour 2016 sont de 1.01 (loi de finances 2016), soit 1 % – les bases ne seront notifiées qu'à compter du 15 mars 2016.

#### ⇒ La croissance physique des bases.

**L'évolution physique des bases** provient des constructions d'immeubles, des améliorations de l'habitat existant.

Pour 2016, il a été anticipé une évolution physique de **1 %** pour la taxe habitation.

#### ⇒ Evolution des bases

(Augmentation physique + augmentation forfaitaire)

$$1\% + 1\% = 2\%$$

#### Evolution des bases

<b>TAXES</b>	<b>Evolution estimée 2015/2016</b>
Taxe d'Habitation	2%
Foncier Bâti	0%
Foncier non Bâti	0%
Fiscalité professionnelle de zone	0%

La fiscalité en 2015 :

En fonction de ces hypothèses, l'évolution des taxes directes pour 2016 pourraient être proches des estimations suivantes :

**FISCALITE 2015**

Taxes	Bases prévisionnelles 2015 (état 1259)	Taux 2015	Produit 2015	Var. bases	Bases réelles 2015	Taux 2015	Produit 2015	Var. produit
Taxe d'habitation	20 091 000	3,53%	709 212	3,54%	20 801 461	3,53%	734 292	3,54%
Taxe foncière (bâties)	16 935 000	2,81%	475 874	0,19%	16 967 938	2,81%	476 800	0,19%
Taxe foncière (non bâties)	1 297 000	5,49%	71 205	-0,17%	1 294 793	5,49%	71 084	-0,17%
CFE	6 646 000	2,13%	141 560	0,01%	6 646 970	2,13%	141 581	0,01%
FPZ	216 700	19,42%	42 083	0,04%	216 777	19,42%	42 099	0,04%
<b>Total</b>			<b>1 439 934</b>				<b>1 465 856</b>	<b>1,80%</b>

**EVOLUTION DES TAXES TAUX CONSTANT**

Taxes	Bases 2015	Taux 2015	Produit 2015	Var. bases	Bases prévisionnelles 2016	Taux 2016	Produit 2016	Var. produit
Taxe d'habitation	20 801 461	3,53%	734 292	2,00%	21 217 490	3,53%	748 977	2,00%
Taxe foncière (bâties)	16 967 938	2,81%	476 799	0,00%	16 967 938	2,81%	476 799	0,00%
Taxe foncière (non bâties)	1 294 793	5,49%	71 084	0,00%	1 294 793	5,49%	71 084	0,00%
CFE	6 646 970	2,13%	141 580	0,00%	6 646 970	2,13%	141 580	0,00%
FPZ	216 777	19,42%	42 098	0,00%	216 777	19,42%	42 098	0,00%
<b>Total</b>			<b>1 465 853</b>				<b>1 480 539</b>	<b>1,00%</b>

S'agissant des taux de la fiscalité additionnelle 2016, à **taux majorés**

	2015	Coefficient de variation	2016
TH	3.53%	1.04	3.67%
FB	2.81%	1.04	2.92%
FNB	5.49%	1.04	5.71%
CFE	2.13%	1.04	2.22%
FPZ	19.42%	1..00	19.42%

## LE PRODUIT PREVISIONNEL ATTENDU POUR 2016

### EVOLUTION DES TAXES AUGMENTATION DE 4%

Taxes	Bases 2015	Taux 2015	Produit 2015	Var. bases	Bases prévisionnelles 2016	Taux 2016	Produit 2016	Var. produit
Taxe d'habitation	20 801 461	3,53%	734 292	2,00%	21 217 490	3,67%	778 682	6,08%
Taxe foncière (bâties)	16 967 938	2,81%	476 799	0,00%	16 967 938	2,92%	495 464	4,00%
Taxe foncière (non bâties)	1 294 793	5,49%	71 084	0,00%	1 294 793	5,71%	73 933	4,00%
CFE	6 646 970	2,13%	141 580	0,00%	6 646 970	2,22%	147 563	4,00%
FPZ	216 777	19,42%	42 098	0,00%	216 777	19,42%	42 098	0,00%
		<b>Total</b>	<b>1 465 853</b>			<b>Total</b>	<b>1 537 739</b>	<b>4,90%</b>

#### Effet évolution des bases fiscales des 4 taxes

14 686

#### Effet évolution des taux des 4 taxes

71 886

A ce produit prévisionnel, il conviendra d'ajouter :

- Le produit de la CVAE de 100 801€ (estimation Direction des Finances, décembre 2015),
- Le produit des allocations compensatrices (TH/ TF) dont le produit 2015 était de **19 500€**,
- Le produit du FNGIR d'un montant de **11 168€** (montant estimé)

Soit un produit prévisionnel provisoire de (**à taux constant**) :

Fiscalité des 4 taxes	<b>1 480 539</b>
CVAE	100 801
Allocations compensatrices	19 500
FNGIR	11 168
<b>Total :</b>	<b>1 612 008</b>

Soit un produit prévisionnel provisoire de (**à taux majoré**) :

Fiscalité des 4 taxes	<b>1 537 739</b>
CVAE	100 801
Allocations compensatrices	19 500
FNGIR	11 168
<b>Total :</b>	<b>1 669 208</b>



### **3 - L'emprunt :**

Les principaux emprunts ont été contractés en 2009 et 2014

- ❑ 0.5M€ en 2003 ( NANORAPTOR)
- ❑ 0.1M€ en 2004 (ATELIER HANGAR)
- ❑ 2.17M€ en 2009 (HOTEL/GIRATOIRE RD 323)
- ❑ 0.35M€ en 2010 (RESTAURATION TOITURE BOIS DOUBLE)
- ❑ 2.00M€ en 2014 (EXTENSION SITTELLIA)

L'encours des dettes bancaires et assimilées représente au **31 décembre 2014** un montant de 178 € par habitant (ratio 2014),

### **4 - Le FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes)**

le FPIC prévu en loi de finances 2011 assure une redistribution des ressources des ensembles intercommunaux les plus favorisés vers les plus défavorisés.

L'article 162 de la LFI 2016 réforme le FPIC notamment en direction des communes « pauvres » appartenant à un EPCI « riche », d'autre part, le potentiel fiscal sera calculé en retenant le montant 2014 de la part « compensation de la part salaire », indexé sur l'évolution annuelle de la DGF de la commune et de l'EPCI.

Enfin, la date butoir du 30 juin pour déroger à la répartition de droit commun du FPIC est remplacée par un délai de 2 mois après la notification du FPIC.

Pour mémoire, le montant global notifié en 2015 représentait 544 000€ réparti à hauteur de 411000€ pour les communes membres et 132 000€ pour la CDC.

Un début de réflexion s'est engagé l'an passé pour réunir les conditions d'une clé de répartition « solidaire » en dérogation aux règles de droit commun ; nous proposons pour 2016 d'allouer 150 000€ au titre du FPIC dans l'attente d'une prise de décision évolutive.

## **LES FAITS MARQUANTS**

### **Notre contribution au SMIRGEOMES :**

Adoptée en décembre dernier, la communauté de communes apportera une participation de 1 931 107€ en 2016 soit une augmentation de 2.90% par rapport à 2015 correspondant à un montant de 56 000€.

Après débat en conseil communautaire, nous avons rappelé notre volonté de ne pas impacter l'augmentation tarifaire du SMIRGEOMES en direction de nos abonnés.

Par voie de conséquence, la communauté de communes supporte la charge supplémentaire par l'effet de volumes collectés.

La mise en place de la redevance incitative en 2014 entraîne une ressource additionnelle qui est variable :

- En 2014 nous avons enregistré 98400€ au titre des levées supplémentaires constatées sur l'exercice 2015.
- Dans la prospective 2016, il est inscrit un montant de 65000€ sur la base des tendances relevées par le SMIRGEOMES pour l'année écoulée.

Le fait marquant pour 2016 est la mise en œuvre de la collecte toutes les 2 semaines sur l'ensemble de notre territoire communautaire.

Depuis 2014, notre collectivité participe au redressement financier du SMIRGEOMES.

Aujourd'hui un réel effort de gestion est constaté chez notre partenaire et nous restons attentifs à l'évolution de notre contribution.

### **Le domaine de Bois-Double**

Après une période de restauration du manoir engagée depuis plusieurs années, une réflexion globale sera poursuivie en 2016 autour d'un groupe de travail pour dessiner des perspectives d'animation et d'évolution de ce site patrimonial.

### **Le Centre Equestre des Brières**

La communauté de communes est propriétaire du centre équestre depuis 1989. Après différentes phases de gestion, le centre est exploité depuis 2006 par Denis DUFRENOY. Notre intervention financière se limite dorénavant aux charges qui incombent au propriétaire.

Dans le cadre de la programmation de la mise aux normes d'accessibilité des équipements publics, il est proposé un crédit de 37 000€ sur le CEB ; les travaux porteront sur des aménagements de parking et des sanitaires en direction des personnes à mobilité réduite

### **Les Sittelles (hôtel-restaurant)**

Depuis, le 1<sup>er</sup> juin 2012, la communauté de communes a conclu un contrat de location-gérance avec la Société d'exploitation de location « Gérance de l'hôtel les Sittelles » représentée par M. et Mme ROUILLARD.

En 2016 il est proposé des travaux d'assainissement pour 60 000€,

Le contrat de location-gérance arrive à expiration le 31 mai 2017.

Il ressort des débats précédents ce DOB que la vente de l'ensemble immobilier pourrait être envisagée en 2017.

## Les Equipements de loisirs

Dans le cadre d'une politique d'aménagement du territoire et afin de répondre aux besoins des populations, un programme d'équipements de loisirs et de jeux est en cours de réalisation. En 2015 les communes de LOMBRON et SURFONDS ont été pourvues, en 2016 la poursuite du programme sera menée en direction des communes de ST MARS LA BRIERE, ST CELERIN et SOULITRE

L'enveloppe globale prévisionnelle est de 187 000€HT pour un montant de subventions de :

- DETR 2014 : 30752€
- NCR : 81885€

## La gendarmerie de CONNERRE

En 2011, nous avons décidé de nous engager dans un programme de construction d'une nouvelle caserne de gendarmerie à Connerré.

En permettant la construction d'une nouvelle gendarmerie à Connerré, la communauté consolide la présence des effectifs de gendarmerie sur notre territoire.

Par courrier du 23 octobre 2013, nous avons eu connaissance d'un accord de principe de la Direction de la Gendarmerie à Paris pour le projet de construction pour un effectif de 13 sous-officiers et 5 gendarmes adjoints volontaires.

Dans cette opération importante financièrement où la communauté de communes sera le maître d'ouvrage, la commune de Connerré remettra gratuitement l'emprise foncière viabilisée nécessaire à cette construction.

A ce jour, le coût théorique de l'investissement serait de :

	Montant €	commentaires
Coût de l'opération	2 902 746€	(valeur du coût-plafond/unité logement) 185600€ x 14.667
Subvention Etat	489 995€	185600€ x 14,667 UL x 18 %
CDL	59 600€	
DETR	300 000€	
EMPRUNT	2 053 151€	

Cette opération d'équipement est en cours.

Elle a fait l'objet d'un plan pluriannuel sur 3 exercices à compter du budget 2015 ; le portage financier par emprunt sera engagé en 2016. L'équilibre de la charge sera réalisé par la perception d'un loyer annuel estimé à 163 331€ (base de calcul du ministère de l'Intérieur)

Cette estimation sera affinée dans les prochaines semaines à l'issue de la consultation des entreprises.

## L'Action Economique

Au cœur de la crise, nous devons aussi offrir à nos entreprises les moyens de s'installer ou de se développer sur notre territoire afin que nous soyons prêts pour le moment où la croissance repartira à la hausse.

La zone d'activité sur la commune de Connerré sur l'axe de la route départementale 323 (Le Mans-Chartres-Paris) est désormais remplie.

La commercialisation rapide de la zone des « Terrasses du Challans » est liée à un positionnement géographique stratégique (axe Le Mans-Paris, prochaine desserte autoroutière A 11 (Connerré-

Beillé), amplifié par les infrastructures routières réalisées par les collectivités territoriales (Conseil Général, Communauté de Communes, Commune) et à la dynamique de territoire.

Ainsi, notre arrivée sur le territoire de la commune de Connerré via la zone des Terrasses du Challans est la première phase d'un développement plus important déjà anticipée par la création d'une 5ème branche du giratoire afin de desservir une future zone d'activité d'intérêt communautaire en collaboration avec la commune dans la constitution notamment de réserves foncières. Cet engagement de la communauté de communes devra se confirmer dans les années de la mandature d'ici à 2020 par la définition d'un périmètre de zone d'activité (avec une mise en œuvre progressive) et d'une stratégie économique d'implantation (zone généraliste, développement plutôt exogène avec la possibilité de relocaliser des entreprises de développement, etc.)

Cette implication de la communauté de communes sur le territoire de la commune devra se faire en réel partenariat entre les deux collectivités aux différentes étapes du projet (urbanisme, travaux, commercialisation etc.).

Nous devons relancer en 2016 les travaux de réflexion engagés avec nos collègues de la communauté de communes du Pays de L'Huisne Sarthoise dans le cadre du syndicat mixte afin de développer un parc d'activités à proximité de la future sortie autoroutière de l'A 11 à Beillé-Connerré. Il s'agira là deux axes forts du développement économique qui mobiliseront à la fois les énergies et les finances de la collectivité. Il conviendra alors de mettre en œuvre tous les dispositifs financiers susceptibles de venir abonder les coûts d'investissement (et de réduire la charge de la collectivité) et de recourir aux montages juridiques les plus adaptés à ce type d'investissement.

D'autre part, nous poursuivons notre aide aux entreprises par le dispositif FSAR, engagé en 2015.

### **L'Aménagement numérique**

Un vaste chantier est devant nous, celui de l'aménagement numérique du territoire de la Sarthe. Le schéma Directeur d'Aménagement Numérique définit les principaux objectifs pour un aménagement numérique équilibré du territoire du département. Il vise en particulier le déploiement d'un réseau fibre jusqu'à l'utilisateur final, à un rythme compatible avec les capacités financières des Collectivités locales sarthoises, et sous réserve de l'obtention des aides de la Région, de l'Etat et des Fonds Structurels Européens.

La réalisation du projet de SDTAN s'appuie sur une maîtrise d'ouvrage partagée avec l'ensemble des EPCI, qui suppose l'adhésion de chacun au Syndicat Mixte qui en permettra un pilotage global, cohérent et mutualisé.

Notre communauté de communes a adhéré au Syndicat Mixte par décision en date du 18 septembre 2014, après la modification des statuts de la collectivité (compétence en matière de communications électroniques), le 20 février 2014.

La mise en œuvre du Schéma Départemental d'Aménagement Numérique est en cours. Sur 2016, la communauté de communes des Brières et du Gesnois a été retenue pour participer au lancement de ce projet pluriannuel (AMITIS) ; dans ce cadre une enveloppe de 350 000€ est destinée à raccorder 605 prises au réseau.

### **Le pôle métropolitain**

Notre collectivité s'est inscrite dans le projet de création du pôle métropolitain par décision en date du 20 novembre 2014.

La participation financière de la CDC a été fixée à 0.30€ par habitant soit 7074€ pour 2016.

2015 a vu l'installation de cette nouvelle entité dont la réflexion sur une politique de transports au sein de notre territoire doit prendre toute sa place.

## **Une nouvelle compétence adoptée en 2015 : L'AMENAGEMENT DE L'ESPACE**

La Communauté de communes des PAYS des BRIERES et du GESNOIS et la Communauté de communes du PAYS BILURIEN se sont engagées dans un processus de rapprochement.

En amont, les deux collectivités ont statué pour la mise en place d'un SCHEMA de COHERENCE d'ORGANISATION TERRITORIALE.

Parallèlement à cette démarche nous aurons à mener les premiers travaux d'élaboration du PLAN LOCAL d'URBANISME INTERCOMMUNAL.

L'estimation des frais d'étude sur ce type de mission se situe autour des 300 000€ sachant que le bureau d'études retenu aura le double objectif de rédiger le SCOT et le PLUI.

Une participation du PAYS BILURIEN est attendue sur la partie SCOT et une demande de subvention sera établie au titre de la DETR pour les études concernant l'élaboration du PLUi.

## **CONCLUSION**

L'année 2016 sera une année intense en matière de développement de notre territoire.

La mise en place du schéma de mutualisation permettra d'engager les chantiers les plus plébiscités et les plus simples à mettre en oeuvre en attendant la fusion avec le Pays Bilurien.

Avec un périmètre élargi à notre voisin du PAYS BILURIEN, la communauté de communes du PAYS des BRIERES et du GESNOIS poursuit sa politique d'investissement soit plus de 3.5 millions d'euros en direction des équipements publics de proximité.

L'environnement budgétaire est sous tension, cependant notre volonté en direction de la mutualisation et les perspectives de coopération renforcée forment des atouts pour continuer efficacement dans nos missions de service public.

Fait à Montfort Le Gesnois, le 08 février 2016  
Le Président,

